

SAMEDI 23 JANVIER 2027

TOURNOI DES PETITS AS

POUSSINS / POUSSINES

Dojo du Croissant – NANTES - 8h30

Responsables : CD 44 + Conseiller technique Olivier FRABOULET

Inscriptions sur le site extranet fédéral

Les feuilles d'équipes seront données sur le lieu de la compétition

Horaires des pesées

Pour tous : 9h00 / 10h00

TOURNUS

COMMISSAIRES SPORTIFS (N1 minimum) : 8h30

DOJO NANTAIS 1, KAIZEN JUDO SAINT SEBASTIEN 1,
ALLIANCE JUDO ERDRE 44 1, JC NAZAIRIEN 1, JUDO LES SORINIERES 1,
JC VERTOU 1

ARBITRES (F1 minimum) : 9h15

DOJO NANTAIS 1, KAIZEN JUDO SAINT SEBASTIEN 1,
ALLIANCE JUDO ERDRE 44 1, JC NAZAIRIEN 1, JUDO ATLANTIC CLUB 1,
DOJO SAVENAISIEN 1

**Le comité prend en charge uniquement les repas des arbitres
et commissaires sportifs convoqués dans le Tournus**

**Les arbitres et commissaires sportifs composant l'équipe doivent prévoir
leur repas**

Feuille d'engagement téléchargeable sur le site Internet du comité 44

1 - PARTICIPANTS

Activité mixte en équipe ouverte aux poussins et poussines / Années de naissances en 2017/2018
A partir de la ceinture blanche/jaune / Passeport validé par 1 timbre de licence

2 - INSCRIPTIONS

Possibilité de se regrouper avec un autre club
Composition de l'équipe : -27 kg, -30 kg, -34 kg, -38 kg, -42 kg
2 équipes maximum par club

3 - AVANT CHAQUE TOURNOI (obligatoire)

1 stage de 30 minutes dirigé par un Enseignant et un Responsable Arbitrage :
- phase d'échauffements collectifs (5 à 10 minutes maximum)
- phase de travail technique : en insistant sur les saisies, les postures, les attaques en déplacement, la sécurité, l'arbitrage

4 - ARBITRAGE

Arbitrage selon le règlement fédéral

5 - ACCOMPAGNATEUR

Les accompagnateurs devront rester assis sur leur chaise durant la totalité des combats.
En dehors des temps morts, il leur est interdit d'échanger paroles ou gestes avec leurs élèves et les arbitres. (même principe que pour les benjamins)

Conditions :

- ✓ 1 COMMISSAIRE SPORTIF par équipe participant à l'animation (ayant suivi un stage de rentrée de la saison en cours)
- ✓ 1 ARBITRE par équipe participant à l'animation (ayant suivi un stage de rentrée de la saison en cours). L'arbitre ou le Commissaire Sportif accompagnant peut être licencié dans un autre club
- ✓ et 1 ACCOMPAGNATEUR par équipe

Ces 3 conditions sont indispensables à la participation des équipes

TOURNUS

☞ Pour le tournus, les arbitres et commissaires sportifs convoqués ne rentrent pas dans la composition de l'équipe.